



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 23 OCTOBRE 2013**

DATE DE CONVOCATION

16 octobre 2013

DELIBERATION N°53/2013/M-T

**Vente des parcelles communales
AC 102 et AC 103 sises au bourg de Tonnegrande au profit de
Monsieur Alain JEAN-JOSEPH**

L'AN DEUX MILLE TREIZE LE VINGT TROIS OCTOBRE À SEIZE HEURES, LE CONSEIL MUNICIPAL dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni en séance ordinaire en Mairie, sous la présidence de Monsieur **Patrick LECANTE Maire.**

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

EN EXERCICE : 15
PRESENTS : 09
ABSENTS : 06
QUORUM : 08
PROCURATION : 01

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur **Patrick LABEAU** 3^{ème} adjoint
Madame **Marcelline POPO** 4^{ème} adjointe
Madame **Patricia BEAUNOL** adjointe spéciale
Madame **Valérie BATAILLIE** Conseillère
Madame **Liliane DAUPHIN** Conseillère
Monsieur **Brice SEPHO** Conseiller
Monsieur **Marcel POPO** Conseiller
Monsieur **Vincent MAYEN** Conseiller

ABSENTS EXCUSES :

Madame **Rosaline CAMILLE** 2^{ème} adjointe
Madame **Liliane CHAVERIMOUTOU** Conseillère

ABSENTS:

Monsieur **Jocelyn PRALIER** 1^{er} Adjoint
Madame **Marie George DUMAISON** Conseillère
Madame **Pauline TARCY** Conseillère
Monsieur **Alain Patrick ROBINSON** Conseiller

Les conseillers Municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire au vu de l'application de l'article L.2121-14 et L.2121-15 Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Valérie BATAILLIE, Conseillère Municipale, a été nommée à ces fonctions qu'elle a acceptées. Madame Rosaline CAMILLE ayant donné procuration à Madame Patricia BEAUNOL.



.../...

Délibération n°53/2013/MT
Vente des parcelles communales
AC 102 et AC 103 sises au bourg de Tonnégrande au profit de
Monsieur Alain JEAN-JOSEPH

Objet : Vente des parcelles communales AC 102 et AC 103 sises au Bourg de Tonnégrande au profit de Monsieur Alain JEAN-JOSEPH.

Mesdames, Messieurs, Chers Collègues,

J'ai l'honneur de soumettre à votre approbation la demande d'acquisition de parcelles au Bourg de Tonnégrande faite par Monsieur Alain JEAN-JOSEPH.

Les terrains communaux proposés sont les suivants :

Parcelle	Superficie en m²	Montant en euros
AC 102	301 (trois cent un)	Valeur vénale fixée par le service des Domaines
AC 103	283 (deux cent quatre- vingt-trois)	Valeur vénale fixée par le service des Domaines

Il est important de rappeler que par délibération n° 42/2013/MT en date du 12 juillet 2013, nous avons constaté la vacance de ces parcelles en vue de leur cession à titre onéreux.

Les décisions à prendre sont les suivantes :

- Approuver la vente par la Commune de Monstinéry-Tonnégrande des parcelles AC 102 et AC 103 ci-dessus identifiées au profit de Monsieur Alain JEAN-JOSEPH ; au prix fixé par le service des Domaines.
- Autoriser le Maire à entreprendre toutes les démarches afférentes à cette opération, notamment à signer toutes pièces administratives, comptables et juridiques s'y rapportant.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121.23 et R.2121-9,

Vu le rapport n°53/MT/2013 relatif à la vente des parcelles communales AC 102 et AC 103 sises au Bourg de Tonnégrande au profit de Monsieur Alain JEAN-JOSEPH,

Après avoir entendu les explications du Maire et délibéré ;



DECIDE :

Article 1 : **APPROUVE** la vente des parcelles communales AC 102 et AC 103 d'une superficie respective de 301 m² et 283 m², sises au bourg de Tonnégrande au profit de Monsieur Alain JEAN-JOSEPH, sur la base de la valeur vénale fournie par le Service des Domaines.

Article 2 : **AUTORISE** le Maire à entreprendre toutes les démarches afférentes à cette opération, notamment à signer toutes pièces administratives, comptables et juridiques s'y rapportant.

ADOPTÉE PAR DIX (10) VOIX CONTRE ZÉRO (0).

Pour certification exécutoire,
Fait à Montsinéry-Tonnégrande, le 23 octobre 2013



Le Maire,

Patrick LECANTE

Publication le : **04 NOV. 2013**

